

Enseignement

REF : DEEENS2016006

Signataire : EVB/BQ/CM

Séance du Conseil Municipal du 15/09/2016

RAPPORTEUR : Sofienne KARROUMI

OBJET : Avenant n°2 à la convention de fonctionnement du groupe scolaire Maria Casarès / Robert Doisneau : Répartition des classes du GSI entre Aubervilliers et Saint-Denis.

EXPOSE :

Par délibération du 25 Juin 2015, la ville d'Aubervilliers a approuvé la conclusion d'une convention de fonctionnement relative au Groupe Scolaire Intercommunal Maria CASARES / Robert DOISNEAU avec la ville de Saint-Denis pour définir les modalités du partenariat entre les deux communes concernant les aspects pratiques et quotidiens de cet établissement.

Chacune des deux communes jusqu'à présent disposait de l'équivalent de 8 classes élémentaires et 6 classes maternelles.

Afin de faire face aux effectifs croissants sur le secteur, la ville d'Aubervilliers a ouvert à la rentrée 2015, une école élémentaire provisoire Malala Yousafzai de 5 classes rue Henri Murger.

La ville de Saint-Denis disposant pour l'année scolaire 2015/2016, d'une classe maternelle disponible, les villes d'Aubervilliers et de Saint-Denis ont convenu, par avenant n° 1, que cette classe maternelle était mise à disposition des enfants du secteur d'Aubervilliers, afin de rapprocher les fratries de l'école Malala Yousafzai.

Pour l'année scolaire 2016/2017, la ville d'Aubervilliers souhaite modifier sa structure pédagogique et la répartition de son nombre de classes maternelles et élémentaires au sein du GSI. Sur les 28 salles de classe du GSI :

- La Ville d'Aubervilliers = 7 classes maternelles + 7 classes élémentaires
- La Ville de Saint-Denis = 6 classes maternelles + 8 classes élémentaires

Pour la rentrée 2016/2017, il est donc proposé d'approuver et d'autoriser la Maire d'Aubervilliers à signer l'avenant n°2 à la convention de fonctionnement du Groupe Scolaire Intercommunal conclue entre la Ville de Saint-Denis et la Ville d'Aubervilliers pour la nouvelle répartition du nombre de classes maternelles et élémentaires du GSI.

**DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité**

VILLE D'AUBERVILLIERS

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 SEPTEMBRE 2016

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 40

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 15 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 05 Septembre 2016, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Mériem DERKAOUÏ, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme TLILI Leïla, M. MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Daniëlle, M. KARROUMI Sofienne, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, TLILI Mohamed Fathi, BEAUDET Pascal, LE HYARIC Patrick, Mme DUCATTEAU Sylvie, MM. PLEE Eric, WOHLGROTH Antoine, ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, M. KADDOURI Nourredine, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. SANON Guillaume, GARNIER Daniel, Mme YONNET Evelyne, M. HAFIDI Abderrahim, Mme KHELAF Djamila, MM. AIT-BOUALI Omar, VANNIER Jean-Yves, LOGRE Benoît, ZAÏRI Rachid, Mme LENZI Ling, M. BIDAL Damien, Mme LENOURY Nadia Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par : M. KADDOURI Nourredine
M. CHOUDER Fethi	Représenté par : M. BENKHELOUF Boualem
M CHIBAH Salah	Représenté par : Mme VALLY Sophie
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par : Mme MERCADER Y PUIG
Mme RABAH Hana	Représentée par : M. KARROUMI Sofienne
M. RACHEDI Hakim	Représenté par : M. AIT-BOUALI Omar

Mme Nadia LENOURY représentée par M. Damien BIDAL à partir de la question n°150

Absents : Mme MILLA Josiane, M. ZORGANI Mourad, Mme ALVES Presilya.

Secrétaire de séance : M. KARROUMI Sofienne

Direction Générale de la Solidarité et de la Proximité / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF : DEEENS2016006

Signataire : EVB/BQ/CM

OBJET : Avenant n°2 à la convention de fonctionnement du groupe scolaire Maria Casarès / Robert Doisneau : répartition des classes du GSI entre Aubervilliers et Saint-Denis.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Mme la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 25 Juin 2015 relative à la convention de fonctionnement du Groupe Scolaire Intercommunal conclue entre la Ville de Saint-Denis et la ville d'Aubervilliers ;

Vu le budget communal ;

Considérant que la convention initiale prévoit que les deux communes disposent de l'équivalent de 8 classes élémentaires et 6 classes maternelles et qu'un avenant devra être conclu en cas d'une répartition différente de ce nombre de classes ;

Considérant qu'il est nécessaire pour l'année scolaire 2016/2017, que la ville d'Aubervilliers modifie sa structure pédagogique et la répartition de son nombre de classes maternelles et élémentaires au sein du GSI ;

Considérant que l'adoption d'un avenant en ce sens s'impose ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet d'avenant n°2 à la convention de fonctionnement du Groupe Scolaire Intercommunal conclue entre la Ville de Saint-Denis et la ville d'Aubervilliers pour la nouvelle répartition des classes du GSI pour la rentrée 2016

AUTORISE la Maire à signer ladite avenant telle que cette dernière figure en annexe de la présente délibération.

L'adjoint délégué
Anthony DAGUET

Reçu en préfecture le : 16/09/2016

Publié le : 16/09/2016

Certifié exécutoire le : 16/09/2016

L'adjoint délégué
Anthony DAGUET

